

Annexe 2

Majoration pour réservation hors délais



RÉSERVATION HORS DÉLAIS SI LA CAPACITÉ D'ACCUEIL LE PERMET	MAJORATION*
Pré scolaire (7h15 - 8h30)	50%
> Études du soir (16h30 - 18h00) > Post scolaire > CP et maternelle (16h30 - 19h15) > CE à CM2 (18h00 - 19h15)	50%
> Mercredis > Petites vacances scolaires > Vacances d'été	50%

*Majoration appliquée sur le tarif de la tranche du Quotient Familial.